



Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

TCP/CAF/2905 (I)
(NEPAD Ref. 05/43 F)

Volume IV de IV

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

Appui au développement de la filière manioc

Décembre 2005

République centrafricaine: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: **Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: **Appui à la réhabilitation, construction et entretien des pistes rurales pour le désenclavement des zones de production à fort potentiel pour un meilleur accès aux marchés**

Volume III: **Appui au développement des filières semencières**

Volume IV: **Appui au développement de la filière manioc**

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU PDDAA-NEPAD

Pays: République centrafricaine

Secteur d'activité: Développement des filières agricoles

Titre du projet proposé: Appui au développement de la filière manioc

Zone du projet: Onze préfectures du pays

Durée du projet: 5 ans

Coût total estimé: **15,23 millions de \$EU**

Financement envisagé:

| <i>Source</i> | <i>Millions de FCFA¹</i> | <i>Millions de \$EU</i> | <i>% du total</i> |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-------------------|
| <i>Gouvernement</i> | 1 590 | 3,05 | 20 |
| <i>Institution(s) de financement</i> | 6 201 | 11,88 | 78 |
| <i>Bénéficiaires</i> | 159 | 0,30 | 2 |
| <i>Total</i> | 7 950 | 15,23 | 100 |

¹ Equivalence monétaire:
Unité monétaire = franc CFA (FCFA)
1 \$EU = 522 FCFA
100 FCFA = 0,19 \$EU

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD

« Appui au développement de la filière manioc »

Table des matières

| | |
|--|-----|
| Equivalence monétaire..... | iii |
| Abréviations..... | iii |
| I. CONTEXTE DU PROJET..... | 1 |
| A. Origine du projet | 1 |
| B. Généralités..... | 1 |
| II. ZONE DU PROJET..... | 4 |
| A. Choix des sites | 4 |
| B. Description de la zone du projet..... | 5 |
| (i) <i>Préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Lobaye, de la Basse Kotto et du Mbomou</i> | 5 |
| (ii) <i>Préfecture de l'Ombella M'Poko et Nana-Mambéré</i> | 6 |
| (iii) <i>Préfectures de l'Ouham, de l'Ouham-Péndé, de la Ouaka, de la Nana Gribizi, et de la Kémo</i> | 6 |
| III. JUSTIFICATION | 7 |
| IV. OBJECTIFS DU PROJET | 9 |
| V. COMPOSANTES DU PROJET | 9 |
| <u>Composante 1:</u> Amélioration des conditions de production | 9 |
| <u>Composante 2:</u> Développement des techniques de transformation et de conservation | 10 |
| <u>Composante 3:</u> Intégration aux marchés | 11 |
| <u>Composante 4:</u> Coordination et gestion du projet | 12 |
| VI. COÛTS INDICATIFS | 12 |
| VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES | 12 |
| VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS | 13 |
| IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE | 14 |
| X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE | 16 |
| XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES | 17 |
| XII. RISQUES POTENTIELS | 17 |
| ANNEXES..... | 19 |
| Annexe 1: Carte de la zone du projet..... | 21 |
| Annexe 2: Objectifs prévisionnels de production du projet..... | 23 |
| Annexe 3: Critères de choix du projet validés par l'atelier national du PNIMT | 25 |
| Annexe 4: Liste des filières prioritaires en République centrafricaine d'après l'atelier de validation du PNIMT | 27 |
| Annexe 5: Cadre logique de suivi de l'exécution du projet..... | 29 |
| Annexe 6: Estimation des coûts du projet d'appui au développement de la filière manioc en RCA et ventilation par période | 33 |
| Annexe 7: Tableau comparatif des comptes d'exploitation pour 1 ha de manioc avec et sans le projet | 37 |

**Équivalence monétaire
(juin 2005)**

Unité monétaire = franc CFA (FCFA)
522 FCFA = 1,00 \$EU
656 FCFA = 1,00 €

Abréviations

| | |
|---------|---|
| ACADOP | Agence centrafricaine de développement de l’Ouham-Pendé |
| ACDA | Agence centrafricaine de développement agricole |
| AFD | Agence française de développement |
| ANDE | Agence nationale de développement d’élevage |
| ARDESAC | Appui à la recherche développement durable des savanes d’Afrique centrale |
| BAD | Banque africaine pour le développement |
| BEC | Budget de l’Etat centrafricain |
| BM | Banque mondiale |
| BTS | Brevet de technicien supérieur |
| CEMAC | Communauté économique monétaire de l’Afrique centrale |
| CESDES | Centre d’étude et de service pour le développement économique et social |
| CFAR | Centre de formation et d’animation rurale |
| CREF | Centre rural de formation et d’éducation |
| CSLP | Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté |
| CTDR | Collège technique de développement rural |
| EPDA | Etude du plan directeur agricole |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture |
| FCFA | Franc de communauté financière africaine |
| FED | Fonds européen de développement |
| FIDA | Fonds international pour le développement |
| FMI | Fonds monétaire international |
| FNEC | Fédération nationale des éleveurs centrafricains |
| GIR | Groupement d’intérêts ruraux |
| ICRA | Institut centrafricain de la recherche agronomique |
| ISDR | Institut supérieur de développement rural |
| MAE | Ministère de l’agriculture et de l’élevage |
| MASF | Ministère des affaires sociales et de la famille |
| MEFCP | Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche |
| MTE | Ministère du tourisme et de l’environnement |
| MTTP | Ministère du transport et des travaux publics |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OP | Organisation des producteurs |
| PAM | Programme mondial alimentaire |
| PASR | Projet d’appui aux structures rurales |
| PDA | Plan directeur agricole |
| PDDAA | Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine |
| PDSV | Projet de développement des savanes vivrières |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PNIMT | Programme national investissement à moyen terme |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |

| | |
|-----------|--|
| PPIB | Profil de projets d'investissement bancables |
| PRASAC | Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale |
| PRODEROM | Projet de développement de la région de l'Ombella-M'Poko |
| PSSA | Programme spécial pour la sécurité alimentaire |
| RCA | République centrafricaine |
| REPROSEM | Réseau des producteurs de semences |
| SCAC | Service de coopération et d'action culturelle |
| SIM | Système d'information sur les marchés |
| SOCADA | Société centrafricaine de développement agricole |
| SOCADETEX | Société centrafricaine de développement des textiles |
| TCP | Programme de coopération technique |

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. Le Projet d'appui au développement de la filière manioc (PADFM) est né de l'atelier de validation du Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) tenu à Bangui du 26 au 27 mai 2005. Cet atelier qui a réuni la plupart des acteurs du développement rural, avait également pour ambition l'identification des projets prioritaires pouvant être soumis par le gouvernement au comité directeur du NEPAD.

I.2. En effet, les deux projets qui opèrent encore sur le terrain sont en voie d'achèvement. Il s'agit de Projet d'appui aux structures rurales (PASR) qui arrivera à terme d'ici fin juin 2005 et le Projet TCP/CAF/3001(D) « Appui à la mise œuvre des composantes intensification et diversification du PSSA » qui va s'achever cette année. Pour ce faire, ce projet identifié pourra renforcer les initiatives en préparation et prendre le relais des projets arrivés à terme. Il aura aussi pour objectif principal, l'amélioration de la filière manioc en vue d'augmenter d'une manière durable la production et partant combler la carence généralisée en manioc que connaît le pays depuis sa sortie de la guerre civile en mars 2003.

I.3. Ce projet, qui s'inscrit dans le pilier 3 du PDDAA-NEPAD: « Augmentation de l'offre alimentaire et réduction de la faim », fait partie intégrante des programmes d'actions prioritaires définis dans le Plan directeur agricole (PDA). Sa mise en œuvre sera placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage. Les partenaires au développement, tels que le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque africaine de développement (BAD) et la France, qui avaient appuyé certaines actions de développement de cette filière, pourront être consultés pour le financement de ce projet.

B. Généralités

I.4. La République centrafricaine (RCA) est un pays enclavé, situé au cœur de l'Afrique. Il couvre une superficie de 623 000 km² avec une population de 3 800 000 habitants. Le pays accède à la mer par deux points: le port de Pointe Noire au Congo (1 720 km) et celui de Douala au Cameroun (1 000 km).

I.5. C'est un pays à vocation agricole. Le secteur agricole reste le secteur vital dont l'économie tire les éléments nécessaires à sa croissance. Il contribue pour 54% dans la formation du PIB en 2002 et occupe 80% des populations. L'agriculture centrafricaine, essentiellement pluviale, se compose de deux grands types de cultures, notamment les cultures industrielles (coton, café et tabac) et les cultures vivrières (manioc, arachide, maïs, sorgho, riz, etc.).

I.6. Le système d'exploitation agricole dominant est la polyculture associée au petit élevage (caprins, ovins, porcins et volailles). Les exploitations se caractérisent par leur taille modeste (1,5 à 2 ha), la pratique de cultures itinérantes sur brûlis, des techniques de production peu intensives (équipements rudimentaires, faible utilisation de semences améliorées et d'engrais) et un faible niveau de rendement. Les types d'assolement combinent cultures pérennes (café, palmier à huile, bananes) et manioc en zone forestière, coton, manioc et céréales en zone de savanes, céréales seules en zone sahélienne. A l'exception des plantations industrielles privées de café et de palmier à huile enregistrées auprès des services cadastraux, la majorité des exploitations agricoles relèvent du régime foncier coutumier dont le principe de base est celui du « droit de la hache » selon lequel la terre appartient à celui qui la défriche et la cultive. L'effectif des exploitations agricoles centrafricaines est

en moyenne de 5,6 personnes par exploitation agricole. Le nombre d'actifs agricoles par exploitation est de 2,5 actifs, soit un ratio nombre d'actifs sur nombre de personnes de 45%.

I.7. Les cultures vivrières occupent 663 000 ha et sont présentes dans presque toutes les exploitations agricoles. Elles sont dominées par le manioc, aliment de base des populations. Leur contribution dans la formation de PIB a été évaluée à 212,8 milliards de FCFA en 2003, soit 31% du PIB. Malgré une disponibilité en terre évaluée à 15 millions d'hectares dont seulement 0,7 million sont mis en valeur chaque année, conséquence d'une faible densité démographique (6 habitants/km²), diverses contraintes agronomiques et organisationnelles limitent leur essor. Il en est ainsi particulièrement du manioc qui constitue l'aliment de base de toutes les populations centrafricaines.

I.8. Sa production en 2002 a été évaluée à près de 600 000 tonnes de cossettes et a concerné 40% des exploitations. Mais cette production demeure encore insuffisante pour satisfaire la demande dont le déficit est estimé à 40 000 tonnes de cossettes en 2002. Son rendement moyen estimé à 3 tonnes de cossettes à l'hectare demeure encore faible, en dépit des potentialités et des opportunités dont il dispose.

I.9. Le manioc est présent dans toutes les exploitations. Il est même cultivé en tête d'assoulement en association avec le cotonnier dans les zones cotonnières où cette pratique est interdite. Il se vend toute l'année et constitue ainsi une importante source de revenu des ménages ruraux. D'après les données de l'étude du Plan directeur agricole (PDA) (1998), le manioc génère un revenu à l'exploitation d'environ 55 000 FCFA, ce qui donne à l'hectare un revenu moyen d'environ 125 000 FCFA. On estime à 163 kg/tête d'habitant la consommation moyenne annuelle du manioc.

I.10. Depuis 2004, on note une carence en manioc généralisée dans les zones de production et sur les marchés. Cette carence est très aiguë dans les zones récemment touchées par les conflits armés.

I.11. En effet, la filière manioc, comme toutes les autres filières agricoles, est confrontée à des contraintes génériques du secteur agricole (faible technicité, faible productivité, acteurs non organisés, circuit de commercialisation non organisé, etc.). Pourtant cette culture dispose de beaucoup d'atouts:

- La RCA dispose de nombreux marchés urbains et hebdomadaires où le manioc peut être facilement écoulé. Les familles commercialisent environ 40 à 60% de leur production. Tout autour du pays se développent des marchés potentiels comme le sud du Tchad (Moundou), le Congo et le Nigeria.
- Les terres de culture existent en abondance.
- La capitalisation du savoir faire des populations accumulé au fil des années permet la valorisation de cette production.

I.12. En dépit de cette potentialité, des contraintes existent et limitent le développement de la filière. Il s'agit notamment:

- des contraintes biotiques: maladies et ravageurs;
- des contraintes liées au système d'exploitation:
 - exploitations surtout familiales, de petites tailles, morcelées et dispersées;
 - mode de culture itinérant;
- des contraintes liées à la transformation:
 - périssabilité du produit entre récolte et transformation;
 - pertes post-récoltes importantes;

- des contraintes liées aux marchés:
 - circuits de commercialisation non organisés;
 - exigence des consommateurs.
- des contraintes liées au système de culture:
 - faibles rendements (3 tonnes/ha cossettes)
 - perte de fertilité du sol;
 - non respect des techniques culturales.
- des contraintes techniques:
 - exigences des producteurs traditionnels et des consommateurs;
 - incapacité à utiliser des techniques appropriées de production et des protections intégrées.
- des contraintes liées aux infrastructures routières:
 - pistes rurales très dégradées;
 - moyens de transport inadéquats et insuffisants;
- des contraintes liées au financement des exploitations: manque de structure d'octroi de crédit.
- des contraintes institutionnelles:
 - structures de recherche et d'encadrement technique des producteurs non opérationnelles;
 - politiques agricoles privilégiant très peu le développement des productions vivrières.

I.13. Les **institutions nationales** qui interviennent dans le développement des secteurs agricole et rural sont multiples. Les ministères suivants sont directement impliqués dans le secteur: le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE), le Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche (MEFCP), le Ministère du tourisme et de l'environnement (MTE), le Ministère des affaires sociale et de la famille (MASF), le Ministère du commerce, des petites et moyennes entreprises (MCPME) et le Ministère du transport et des travaux publics (MTTP).

I.14. Les activités de **recherche agricole** sont coordonnées et exécutées par l'Institut centrafricain de la recherche agronomique (ICRA), créé en avril 1993 et placé sous tutelle du MAE. L'ICRA fait partie des institutions nationales de recherche agricole impliquées dans le Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (PRASAC)², institution spécialisée de la CEMAC dans le domaine de la recherche agricole. L'ICRA entretient également une collaboration avec les institutions spécialisées de recherche internationales (IITA, CORAF, ICRISAT, CYMMIT, CIRAD, etc.).

I.15. La **vulgarisation agricole** est assurée par l'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA), pour le sous-secteur agriculture, et l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE), pour le sous-secteur élevage.

² Le PRASAC regroupe les institutions nationales de recherche du Tchad (Institut tchadien de recherche agronomique et de développement), du Cameroun (Institut de recherche agricole pour le développement) et de la RCA (Institut centrafricain de la recherche agronomique).

I.16. La **formation** relève du MAE³ et du Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (MENES)⁴. Certaines organisations non gouvernementales (ONG)⁵ sont aussi très actives dans la formation des producteurs dans divers domaines (production agricole, gestion des ressources, santé, protection de l'environnement, alphabétisation, etc.).

I.17. En matière de **structuration du monde rural**, la promotion des groupements de producteurs a permis la mise en place de plus de 2 100 groupements: Groupements d'intérêts ruraux (GIR); groupements d'intérêts pastoraux; coopératives de planteurs de café; groupements villageois. Environ 57% sont concentrées dans la zone des savanes cotonnières (GIR). Des groupements de producteurs de boutures de manioc ont été constitués dans les régions du Mbomou, Basse-Kotto et le Sud de la Ouaka dans le cadre du projet FAO TCP/CAF/CAF/0067(D) « Appui à la multiplication et à la diffusion des boutures saines de manioc dans le cadre du PSSA ».

I.18. Les **Organisations non gouvernementales** (ONG) internationales (CARITAS, COOPI) et locales (CEDIFOD, CESDES, CFAR, CFAE, CREF, FNEC) concourent au renforcement des actions entreprises par les structures publiques en termes d'animation, d'appui conseil et de formation des producteurs.

I.19. La collecte des produits agricoles dans les zones de production pour approvisionner les marchés de consommation en zones urbaines et périurbaines est assurée par des commerçants (wali et koli gara) non organisés.

I.20. L'ensemble de ces départements techniques, structures d'intervention, ONG et OP constitue des partenaires potentiels pouvant s'impliquer dans la mise en œuvre du projet.

II. ZONE DU PROJET

A. Choix des sites

II.1. Le manioc est cultivé dans la quasi totalité des régions de République centrafricaine, mais à des degrés divers. Dans le cadre du présent projet, onze préfectures sur un total de seize, dont quatre en zone des forêts et sept en zone des savanes, sont retenues pour l'exécution du projet.

II.2. Il s'agit des préfectures suivantes:

- Zone des forêts: Lobaye, Basse-Kotto, Mbomou et Mambéré-Kadéï;
- Zone des savanes: Ombella-M'Poko, Nana-Mambéré, Ouham, Ouham-Péndé, Ouaka, Kémo et Nana-Gribizi.

³ Le Collège technique de développement rural (CTDR) de Grimari (Ouaka), assure la formation des techniciens dans le domaine de l'agriculture et l'élevage, des eaux et forêts et du génie rural, relève du MAE.

⁴ L'Institut supérieur de développement rural (ISDR) de Mbäiki (Lobaye), sous tutelle du MENES, assure la formation des ingénieurs agronomes et techniciens supérieurs (BTS) en agriculture et élevage, et des eaux et forêts et des ingénieurs agronomes dans les options agronomie, phytotechnie, zootechnie, eaux et forêts.

⁵ Il s'agit notamment: (i) du Centre d'étude et de service pour le développement économique et social (CESDES) qui appuie les producteurs maraîchers dans la zone périurbaine de Bangui; (ii) du Centre de formation et d'animation rurale (CFAR) qui appuie les producteurs vivriers, maraîchers et de petit bétail dans l'Ouham; (iii) du Centre de formation et d'animation Elim (CFAE) qui appuie la production fruitière dans la Basse-Kotto; (iv) du Centre rural d'éducation et de formation (CREF) qui appuie les producteurs (formation, animation) dans la Kémo et la Nana-Gribizi; et (v) de CARITAS qui intervient dans la Ouaka et la Lobaye.

II.3. Ces zones ont été choisies pour les raisons suivantes:

• **Zones des savanes:**

- les crises militaro-politiques ont détruit le matériel de production (bœufs de trait, matériels agricoles, capital semencier emportés, etc.) des paysans, entraînant la pénurie de manioc dans ces zones de production considérées jadis comme le principal grenier des centres urbains;
- la forte pression des nuisibles (maladies, ravageurs, adventices, etc.).

• **Zones des forêts:**

- la forte pression des maladies et ravageurs qui ont pour conséquence la carence généralisée du manioc dans lesdites zones;
- les infrastructures socio-économiques de base existant dans la zone (pistes rurales, marchés, aires de séchage, points d'eau aménagés, magasins de stockage, etc.) se trouvent dans un état de dégradation avancé.

B. Description de la zone du projet

II.4. La République centrafricaine est caractérisée par une gamme de climats variés avec une zone soudano-sahélienne à l'extrême Nord, une zone forestière au sud en passant par une zone soudano-guinéenne au Nord et une zone guinéenne dans la partie centrale. Il en découle ainsi une grande diversité agro-écologique du Nord au Sud.

(i) *Préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Lobaye, de la Basse Kotto et du Mbomou*

II.5. Ces préfectures sont situées en zone forestière (zone 1) dans le Sud-Ouest du pays (Lobaye) et le Sud-Est (Basse Kotto et Mbomou). Cette zone est caractérisée par un mois de saison sèche, deux mois d'intersaison et 9 mois de saison pluvieuse avec des précipitations variant entre 1 600 à 1 800 mm voire plus, par an. Les sols sont en général ferralitiques, de couleur rouge, très profonds et faiblement concrétionnés. Ils ont des valeurs agronomiques satisfaisantes pouvant donner des rendements corrects moyennant cependant des techniques culturales appropriées. La température moyenne est de 25°C. C'est la zone propice à la production des plantes à racines et tubercules (manioc, igname, taro), des bananes et plantains, des cultures industrielles (café, cacao, palmier à huile, poivre, etc.) et des fruits (ananas, avocat, etc.). Elle recèle également d'importantes ressources forestières (bois), fauniques et minières.

II.6. On dénombre environ 820 000 habitants dans ces régions, soit 22% de la population totale du pays. L'état de dégradation très avancé des routes et pistes rurales dans cette zone ne facilite pas la collecte et l'acheminement des produits agricoles, l'acheminement des intrants agricoles, l'accès aux services sociaux de base, etc. Les autres infrastructures socio-économiques de base (marchés, centres de santé, magasin de stockage, etc.) se trouvent également dans la même situation.

II.7. Les principales structures d'intervention dans ces régions sont:

- Le Projet d'appui à la production agricole et à l'auto-promotion villageoise (PAPAAV), qui était financé par l'Union européenne, et intervenait dans le Mbomou et la Basse-Kotto. Il appuyait le développement des productions vivrière et cafétière, de la pisciculture, l'organisation des producteurs et la construction des infrastructures de base

(aménagement des points d'eau, aires de séchage, magasin de stockage). Le financement de ce projet est arrivé à terme en 2001.

- Le Projet d'appui aux structures rurales (PASR) intervient dans la Lobaye, notamment dans les domaines de la structuration des organisations paysannes et de la promotion des productions vivrières.
- Le projet WWF Dzanga-Sangha, qui intervient dans la Sangha-Mbaéré, à travers son volet développement rural, apporte un appui à la production vivrière.
- Les ONG telles que CARITAS, COOPI et ECHELLE apportent également leur appui dans la formation et l'organisation des producteurs de ces différentes localités.

II.8. La production du manioc de la zone est évaluée à 31 964 tonnes pour un rendement moyen d'environ 4 tonnes à l'hectare (EPDA, 1998).

(ii) Préfecture de l'Ombella M'Poko et Nana-Mambéré

II.9. Elle fait partie de la zone guinéenne (zone 2) qui est une zone de transition forestière et de la zone soudano-guinéenne. Ces zones sont caractérisées par 3 mois de saison sèche, 2 mois d'intersaison et 7 mois de saison pluvieuse avec des précipitations variant entre 1 400 à 1 600 mm/an. Les sols sont en général ferrallitiques faiblement à fortement désaturés, moins profonds mais avec de bonne porosité. La température moyenne est de 26°C. C'est une zone favorable à la production des plantes à racines et tubercules (manioc, igname, taro, patate douce), des céréales (maïs, riz) et aussi à des grands pâturages propices à l'élevage du gros bétail. La production du manioc est estimée à 54 390 tonnes et le rendement à 4,4 tonnes/hectare (EPDA, 1998).

II.10. La population de ces préfectures est de 487 000 habitants, représentant 13% de la population totale du pays. Les pistes rurales dans ces régions sont fortement dégradées, voire entièrement coupées à la circulation. Les autres infrastructures de base sont également très dégradées.

II.11. Le Projet de développement des savanes vivrières (PDSV), financé par le FIDA, est la structure qui assure l'encadrement des producteurs de ces deux préfectures. Les activités de ce projet se sont réduites à la suite de l'arrêt du financement.

II.12. Actuellement, le Projet microréalisations (PMR), financé par l'Union européenne, intervient dans ces préfectures pour appuyer les actions de micro-finance.

(iii) Préfectures de l'Ouham, de l'Ouham-Pendé, de la Ouaka, de la Nana Gribizi, et de la Kémo

II.13. Ces quatre préfectures appartiennent à la zone soudano-guinéenne (zone 3). Cette zone est caractérisée par 3 mois de saison sèche, 3 mois d'intersaison et 6 mois de saison pluvieuse avec des précipitations variant de 1 000 à 1 400 mm/an. Les sols sont ferrugineux, relativement riches en éléments chimiques, mais sensibles au phénomène d'érosion surtout sur les pentes marquées. Leur profondeur est faible et constitue avec les cuirasses latéritiques un facteur limitant à leur exploitation. La température moyenne est de 28 °C. C'est une zone favorable à la production du coton, des céréales (sorgho, mil, maïs, riz) et des oléagineux (arachide, sésame, courge) et aussi à l'élevage grâce à l'étendue et à la richesse de ses pâturages naturels. La production moyenne du manioc avoisine 35 900 tonnes de cossette dans cette zone pour un rendement moyen d'environ 3,5 tonnes/hectare (EPDA, 1998).

II.14. L’ensemble de ces préfectures compte environ 873 000 habitants, soit 23% de la population nationale. La quasi-totalité des infrastructures routières (routes et pistes rurales) et socio-économiques de base sont également dégradées.

II.15. L’Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA) assure l’encadrement des producteurs de ces régions à travers ces directions régionales. Les activités de cette agence, qui étaient financées jusqu’en 1998 par la Banque mondiale, sont aujourd’hui réduites à leur simple expression en raison de l’arrêt de son financement, mais aussi des effets négatifs des évènements précédents. Le PMR vient d’installer une de ses antennes à Bossangoa, dans la préfecture de l’Ouham, en vue d’apporter son assistance aux groupements de producteurs dans le domaine de micro-finance. Les ONG CARITAS et COOPI jouent également un rôle important dans l’encadrement des populations de ces régions à travers la formation, l’appui/conseil et l’organisation des producteurs.

II.16. La population de toutes ces zones est constituée de groupes ethniques plus ou moins homogènes se communiquant en Sango: la langue nationale.

III. JUSTIFICATION

III.1. Le développement de la culture du manioc est confronté à des difficultés d’ordre socio-politique et biotique. En effet, les conflits militaro-politiques, déjà évoqués, ont décapitalisé les producteurs des zones de savanes qui ont été dépossédés de leurs patrimoines agricoles (récoltes, attelages, outillages agricoles, capital semencier, etc.). Ces troubles à répétitions ont obligé la plupart des paysans à quitter leurs terroirs pour un ou deux ans, abandonnant ainsi les activités agricoles. Conséquence, on note une baisse de production agricole et une flambée des prix des produits agricoles alimentaires, dont le manioc. Aujourd’hui, la plupart des paysans ont repris les activités agricoles, mais en culture manuelle et sous la forte pression des maladies (mosaïque, bactériose, anthracnose) et ravageurs (acarien vert, cochenille farineuse) des cultures à base de manioc. Par ailleurs, les populations ne maîtrisent pas suffisamment les techniques culturales appropriées et ne disposent pas de matériels de production sains et performants.

III.2. Plusieurs structures (ACADOP, SOCADA, PAPAAV, PDSV, CREF, VITA AFRICARE, etc.) intervenaient dans cette zone pour appuyer les actions de développement dans le secteur agricole. Les interventions portaient principalement dans les domaines de:

- promotion de la culture attelée;
- développement de la culture cotonnière et caférière;
- développement de la culture vivrière;
- promotion des organisations des producteurs;
- promotion de la transformation et conservation des produits agricoles et non agricoles.

III.3. Actuellement, les capacités d’intervention de toutes ces structures se sont érodées à telle enseigne que les producteurs demeurent sans appui technique performant.

III.4. Toute cette situation crée de goulots d’étranglement préjudiciables à la relance des activités du secteur.

III.5. Les raisons du choix de ce projet s’expliquent par la baisse drastique de production du manioc observée dans les zones dites de grandes production, entraînant avec elle des flambées de prix

sur les marchés. Faute de manioc, les populations de ces régions sont obligées de consommer des ignames sauvages avec qui comportent des risques d'empoisonnement. Cette baisse est la conséquence directe de la forte pression des nuisibles (mosaïque, bactériose, anthracnose, acarien vert, cochenille farineuse) et surtout de l'insécurité dans les régions des savanes (Ouham, Ouham-Pendé, Kémo, Nana-Gribizi, Ombella-M'Poko). A ces causes, il convient d'ajouter le fait que les structures d'encadrement (ACDA) technique des paysans ne sont pas opérationnelles sur le terrain. Avec le retour à l'ordre constitutionnel, la sécurité est rétablie dans ces régions. Ainsi, la mise en œuvre de ce projet permettra d'augmenter la production du manioc par des techniques appropriées de production et de protection intégrée de la culture.

III.6. Les critères qui ont motivé le choix de la filière manioc parmi tant d'autres sont nombreux et variés. Ce sont:

- Le développement de la filière manioc figure en bonne place dans le pilier n° 2 et 3 du PDDAA-NEPAD et s'inscrit également dans les objectifs spécifiques n° 2 et 3 du Plan directeur agricole (PDA) qui visent respectivement à assurer la sécurité alimentaire de la population, une gestion rationnelle du milieu naturel, et à accroître et diversifier les exportations agricoles.
- Le projet se propose d'augmenter la superficie par actif agricole en vue d'améliorer le niveau de production avec l'implication de tous les acteurs (ACDA, ICRA, ONG, etc.) intervenant dans la filière. Il permettra de développer les capacités de gestion et stockage en milieu rural et urbain en vue de réduire significativement les pertes après récolte.
- La filière manioc est génératrice des revenus et contribue à l'amélioration des conditions de vie des ménages, réduisant ainsi la pauvreté en milieu rural. Considéré comme culture de rente, le manioc peut apporter des devises au pays. Le développement de la filière peut induire la création d'emplois liés au désenclavement des zones de production, la construction ou l'aménagement des infrastructures de base, etc.
- Le choix de la filière manioc vise à conjurer les risques liés à:
 - la généralisation de la carence en manioc dans les zones de production et sur les marchés de consommation;
 - l'accroissement du niveau de déficit en manioc cossette qui est de l'ordre de 40 000 tonnes;
 - l'insécurité alimentaire et la pauvreté qui menacent de s'installer d'une manière durable.
- Enfin, le projet manioc rentre en synergie avec les Projets de développement des savanes vivrières (PDSV) et TCP/CAF/0067 (D) « Appui à la multiplication et à la diffusion des boutures saines de manioc ».

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. L’*objectif global* du projet vise le développement durable de la production du manioc en vue du renforcement de la sécurité alimentaire et du niveau de revenus des petits producteurs agricoles. Cet objectif va contribuer à atteindre l’objectif global de développement du gouvernement qui est la lutte contre la pauvreté par l’amélioration des conditions de vie des populations centrafricaines.

IV.2. Les *objectifs spécifiques* du projet sont:

- l’organisation de 100 000 producteurs de manioc dans un réseau de 5.000 groupements de producteurs de manioc;
- l’amélioration des systèmes de culture permettant d’accroître la production en manioc cossette de 250 000 tonnes, soit 42% de la production nationale. Les objectifs prévisionnels de production du projet figure en annexe 2 du document;
- l’organisation des circuits de commercialisation, pour donner l’opportunité à environ 75% des groupements de producteurs de vendre leurs productions à des associations de commerçants sur la base de contrats;
- la promotion de la transformation afin d’améliorer 80% des produits transformés à base de manioc.

V. COMPOSANTES DU PROJET

V.1. Le Projet d’appui au développement de la filière manioc (PADFM) durera cinq ans et comportera quatre composantes:

Composante 1: Amélioration des conditions de production **(32% des coûts du projet)**

V.2. Pour améliorer les conditions de production, le projet formera les producteurs à la tenue des carnets de gestion, il intégrera de façon durable le manioc dans les systèmes de culture et formera les organisations de producteurs à la gestion des exploitations. Les investissements nécessaires comprennent: la formation des formateurs, l’achat du matériel de multiplication végétative, l’équipement des fermes en traction animale et en petit outillage et la mise en place des champs-écoles paysans (CEP). L’ensemble reviendrait à 2,44 millions de FCFA.

V.3. Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette composante sont les suivants:

V.4. **Résultat attendu 1:** Producteurs formés à la tenue des carnets de gestion. Les *activités* prévues pour atteindre ce résultat sont:

- assurer la recherche du meilleur carnet de gestion;
- former les producteurs en technique de marketing;
- assurer l’étude de rentabilité économique et financière du manioc;
- former les producteurs dans le domaine de la maîtrise de mesure de capacité.

V.5. **Résultat attendu 2:** Manioc intégré de façon durable dans les systèmes de production. Les *activités* prévues pour atteindre ce résultat sont:

- assurer la formation à l'élaboration d'un plan prévisionnel de la campagne agricole;
- assurer la formation à la prévision des besoins alimentaires;
- assurer la formation à l'élaboration des besoins en trésorerie, afin de lutter contre la pauvreté;
- assurer le bilan de la campagne agricole.

V.6. **Résultat attendu 3:** Organisations des producteurs formées à la gestion. Les *activités* prévues pour atteindre ce résultat sont:

- assurer la formation en gestion sociale, technique et financière des Organisations Paysannes (OP) du manioc;
- assurer la formation à la mise au point des documents juridiques garantissant le bon fonctionnement des OP.

Composante 2: Développement des techniques de transformation et de conservation ***(22% des coûts du projet)***

V.7. Pour développer les techniques de transformation et de conservation, le projet envisage de mettre en place un réseau opérationnel d'unités de transformation, de produire des matériels locaux de transformations, de proposer des emballages appropriés pour assurer une meilleure conservation et présentation des produits transformés à base de manioc et de promouvoir les produits à base de manioc. Les investissements nécessaires comprennent: l'organisation des ateliers d'identification et de formation des transformateurs, l'achat et la distribution des équipements de transformation et la mise en place des tests de transformation. Le coût de ces investissements reviendrait à 1 758 millions de FCFA.

V.8. Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette composante sont les suivants:

V.9. **Résultat attendu 1:** Réseau opérationnel d'unités de transformation mis en place. Les *activités* prévues pour atteindre ce résultat sont:

- identifier les sites et groupements paysans suivant des critères bien définis;
- commander et distribuer les équipements de transformation du manioc sur les sites retenus;
- former les formatrices sur les technologies modernes de transformation du manioc;
- organiser et former les comités de gestion des unités de transformation.

V.10. **Résultat attendu 2:** Matériels locaux de transformation (foyers améliorés, ateliers de transformation, etc.) produits. Les *activités* prévues pour atteindre ce résultat sont:

- identifier et organiser les fabricants locaux de matériels de transformation;
- assurer l'encadrement technique des fabricants locaux de matériels de transformation;
- assurer la formation des formateurs sur les techniques de fabrication de matériels locaux de transformation.

V.11. **Résultat attendu 3:** Emballages appropriés pour assurer une meilleure conservation et présentation des produits transformés à base de manioc proposés aux transformatrices de manioc. Les **activités** prévues pour atteindre ce résultat sont:

- assurer la recherche et l'identification des emballages appropriés pour une bonne conservation et présentation des produits transformés;
- faire les tests de conservation et assurer la présentation des produits transformés;
- identifier les fournisseurs d'emballages et les modalités de livraison.

V.12. **Résultat attendu 4:** produits à base de manioc de qualité sont promus L'activité prévue pour atteindre ce résultat est organiser des concours de meilleurs producteurs et de meilleurs produits.

Composante 3: Intégration aux marchés (23% des coûts du projet)

V.13. Pour assurer une meilleure intégration aux marchés des produits à base de manioc, le projet proposera aux producteurs des circuits de commercialisation qui leur sont bénéfiques, il redynamisera l'observatoire sous-régional des plantes à racines et tubercules et procédera à la promotion de la consommation des produits à base de manioc pour augmenter le nombre des consommateurs. Les investissements nécessaires concernent: l'organisation de jeux et concours de production et de transformation, la réalisation d'études de marchés, la formation des producteurs, transformateurs et commerçants en marketing, et la mise en place d'un système d'information sur les marchés, la construction des magasins de groupage et des annonces publicitaires. Ces investissements coûteraient 1 790 millions de FCFA.

V.14. Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette composante sont les suivants:

V.15. **Résultat attendu 1:** Proposition de circuits de commercialisation bénéfiques aux producteurs
Les **activités** prévues pour atteindre ce résultat sont:

- identifier tous les maillons des circuits de commercialisation;
- conduire une étude avec les producteurs pour identifier les circuits de commercialisation qui leur sont bénéfiques;
- organiser les producteurs pour vendre aux prix rémunérateurs et directement aux consommateurs et détaillants, afin de mieux profiter de la plus value de leurs produits.

V.16. **Résultat attendu 2:** Observatoire sous régional des plantes à racines et tubercules pour suivre l'évolution du prix de manioc et des produits dérivés du manioc, redynamisé Les **activités** prévues pour atteindre ce résultat sont:

- créer et renforcer des réseaux des commerçants vendeurs de manioc et des produits dérivés pour avoir une mercuriale de prix;
- créer et renforcer un réseau des consommateurs pour recueillir leurs besoins.

V.17. **Résultat attendu 3:** Nombre de consommateurs de produits à base de manioc augmenté. Les **activités** prévues pour atteindre ce résultat sont:

- conduire une étude de marché pour déterminer la demande (en quantité);
- conduire une étude de la production annuelle pour déterminer l'offre.

Composante 4: Coordination et gestion du projet *(16% des coûts du projet)*

V.18. Cette composante vise la gestion administrative et financière du projet. Elle sera en particulier investie de la mission de:

- veiller au bon déroulement de l'ensemble des activités du projet;
- coordonner et animer l'ensemble des interventions des différents partenaires;
- établir le modus vivendi, les modes de collaboration avec l'administration centrale;
- rendre compte de la bonne gestion du projet sur le plan administratif et financier.

V.19. Elle sera constituée du comité de pilotage, de la coordination nationale et des coordinations régionales. Les investissements nécessaires à réaliser pour cette composante concernent entre autres: l'acquisition des moyens de déplacement, l'organisation des ateliers de démarrage des activités, les frais de suivi et d'évaluation du projet et les frais de fonctionnement courant. Le coût global de ces investissements serait de 3 693 milliards de FCFA.

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Les coûts indicatifs du projet s'élèvent à 7,95 milliards de FCFA, soit approximativement 15,2 millions de \$EU. Le détail des coûts estimatifs du projet est présenté en annexe 6.

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Trois sources probables de financement sont envisagées pour ce projet: les bénéficiaires, le gouvernement et les bailleurs de fonds.

VII.2. ***Les bénéficiaires.*** Ils sont constitués des organisations paysannes, des communautés locales et des opérateurs privés.

- ***Les organisations paysannes.*** Selon les normes du Fonds international de développement agricole (FIDA), leurs contributions aux charges de l'investissement du projet représenteront 2% (mise à disposition des parcelle, force de travail, etc.).
- ***Les communautés locales*** prendront en charge l'entretien des infrastructures socio-économiques de base de leur localité.

VII.3. ***Le gouvernement.*** Par rapport à l'engagement pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, pour consacrer, dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget en faveur de l'agriculture et du développement rural, l'Etat centrafricain allouera 10% du budget national au financement de ce projet. En outre, l'Etat mettra à la disposition du projet des locaux et le personnel fonctionnaire dont il prendra en charge les salaires de base. Ainsi, la contribution du gouvernement pourra être évaluée à près de 20% le coût total du projet.

VII.4. Les ***bailleurs de fonds*** potentiels qui pourraient s'intéresser au financement de ce projet sont notamment la BAD, le FIDA, la France, la FAO.

VII.5. La Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), qui avaient gelé leurs financements suite aux difficultés de la RCA à honorer ses engagements liés aux accords de financement, viennent de manifester leur intérêt pour la reprise de coopération avec la RCA dans les secteurs de développement rural et de la sécurité alimentaire, des infrastructures routières, de l'amélioration du cadre macro-économique et des services socio-économiques de base.

VII.6. Les axes d'intervention de la France, à travers le Service de la coopération et d'action culturelle (SCAC) et l'Agence française de développement (AFD), concerne: (i) le développement du secteur rural (structuration du milieu rural; recherche agricole régionale⁶, gestion des forêts); (ii) la sécurité; (iii) l'amélioration du cadre macro-économique (appui budgétaire); (iv) le renforcement des services sociaux de base (santé, VIH/SIDA, éducation); et (v) la bonne gouvernance et les appuis institutionnels et politiques (élections générales).

VII.7. Les programmes d'intervention de la FAO, qui s'inscrivent dans les OMD, visent la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et concernent les axes suivants: (i) l'intensification de la production végétale; (ii) la diversification des sources et de l'accroissement des revenus et des emplois; (iii) l'amélioration du cadre de développement institutionnel et économique; (iv) la mise en œuvre d'un mécanisme d'alerte précoce de gestion des catastrophes et des crises touchant le secteur rural et l'assistance d'urgence au pays en cas de catastrophe.

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. A terme, le projet comportera les *bénéfices* suivants:

- L'*extension des superficies cultivées* en manioc (150 000 ha supplémentaires en cinq ans) et l'amélioration de la productivité de 3 tonnes à 5 tonnes/ha. La sélection et la distribution du matériel végétal performant et résistant aux maladies et ravageurs par la recherche, l'utilisation des techniques de production et de protection intégrée par les producteurs, et l'implication des structures d'encadrement, des ONG et des OP contribueront à atteindre ce résultat.
- Le *renforcement des capacités* de transformation, de gestion et de conservation des produits à base du manioc en vue de mieux valoriser les potentialités de la culture du manioc, d'accroître la valeur ajoutée des produits à base de manioc, de réduire les pertes post-récolte et de stabiliser l'offre de manioc sur les marchés.
- L'*amélioration de la compétitivité* et de l'intégration du manioc sur les marchés (amélioration de la qualité des produits, réduction de la fluctuation saisonnière des prix, mise en place des SIM, etc.) sera une préoccupation majeure du projet. Cette amélioration aura des effets positifs sur les secteurs connexes tels que l'artisanat, les PME de transformation, les provenderies, etc.
- La *proposition de modèles techniques rentables* pour les exploitations agricoles qui leur permettront de dégager des marges nettes de plus de 700 000 FCFA/ha, ce qui représente une amélioration sensible du revenu des producteurs.

⁶ Appui à la recherche développement durable des savanes d'Afrique centrale (ARDESAC) dans le cadre du PRASAC

- L'intensification de la production en vue d'une production supplémentaire cumulée de 750 000 tonnes de manioc cossette en cinq, représentant plus de 150 milliards de FCFA de chiffre d'affaire pour les producteurs. Une filière manioc bien structurée et plus compétitive deviendra plus attractive et générera plus d'emplois pour les populations.
- La mise en place d'un cadre institutionnel adapté, avec des entités centrale et décentralisée, en vue de veiller à la bonne gouvernance du projet et d'assurer un meilleur suivi de ses activités.

VIII.2. Les **bénéficiaires** du projet sont de plusieurs catégories. Les plus importants sont:

VIII.3. **Les petits producteurs.** En définitive, le projet favorisera l'augmentation de la production familiale, avec comme corollaire, la sécurité alimentaire et l'accroissement des sources de revenus. Une attention particulière sera accordée à l'implication des femmes et de leurs associations. Les rendements à l'hectare devraient augmenter de 67 pour cent et les revenus devraient passer de 275 000 à 718 500 FCFA pour la production d'un hectare de manioc, soit respectivement 2 148 et 8 258 FCFA pour la journée de travail consacrée à la culture du manioc, comme le montre le tableau figurant en annexe 7.

VIII.4. **Le personnel d'encadrement** des petits producteurs

- Les petits multiplicateurs auront l'opportunité d'améliorer leur productivité grâce à l'usage des technologies améliorées;
- les vulgarisateurs verront leurs conditions de travail améliorées et le projet leur offrira une opportunité de parfaire leurs connaissances techniques;
- les chercheurs verront leurs conditions de travail améliorées grâce à la réhabilitation des infrastructures et ils bénéficieront de nombreuses opportunités de recyclage;
- les acteurs impliqués dans la transformation et la commercialisation seront formés et l'accroissement des quantités de leurs produits leur permettra d'orienter les activités et d'accroître leurs revenus;
- les consommateurs des zones urbaines seront les ultimes bénéficiaires. L'augmentation de production entraînera un accroissement du manioc sur les marchés, ce qui aura pour conséquence la baisse des prix et partant l'amélioration de leur alimentation.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Le projet sera placé sous la tutelle technique et administrative du Ministère chargé de l'agriculture et de l'élevage. La collaboration étroite entre le MAE et les autres ministères impliqués sera nécessaire dans la mise en œuvre des actions relevant de leurs attributions respectives. Pour la mise en œuvre du projet, les dispositifs institutionnels de suivi-évaluation seront ceux définis dans le cadre général du PNIMT, constitués: d'un *Comité national d'orientation et de pilotage* (CNOP), d'un *Comité technique de suivi* (CTS) et d'une *Cellule permanente*.

IX.2. Le **Comité de pilotage** aura pour rôle de définir et arrêter les grandes orientations qui traduisent les grandes options politiques du secteur. Outre les représentants des ministères directement impliqués dans le développement rural⁷, le CNOP est composé de:

- représentants des organisations de producteurs et professionnelles;
- représentants des services d'appui au secteur;
- représentants des bailleurs de fonds.

IX.3. Pour l'exécution et le suivi technique des activités du projet sur le terrain, il sera créé, au niveau central une *Coordination nationale*, et au niveau décentralisé des *Coordinations régionales*.

IX.4. **Coordination nationale.** La direction du projet sera basée au niveau central. Le Coordonnateur national sera assisté de trois cadres représentant chacun une composante (production, transformation, commercialisation) et d'un comptable avec un personnel d'appui (secrétaire, planton, chauffeur, gardien). Cette cellule jouira d'une autonomie de gestion technique et financière.

IX.5. Les *coordinations régionales* seront confiées aux directions régionales des structures de développement qui interviennent dans la zone du projet. Elles seront réparties comme suit:

- *Coordination régionale basée à Bouar.* Elle coordonnera les activités du projet dans les préfectures de la Nana-Mambéré, de la Lobaye et de la Mambéré-Kadéï;
- *Coordination régionale basée à Bossangoa.* Elle couvrira les localités des préfectures de l'Ouham, de l'Ouham-Pendé, de l'Ombella-M'Poko et de la Nana-Gribizi;
- *Coordination régionale basée à Bambari.* Elle s'occupera des préfectures de la Ouaka, de la Kémo, de la Basse-Kotto et du Mbomou.

IX.6. Les coordonnateurs régionaux seront assistés, chacun, par trois techniciens relevant de leur structure.

IX.7. Les comptes et la gestion du projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit indépendant qualifié et recruté par appel d'offre international.

IX.8. Les mécanismes de fonctionnement des unités de coordination seront précisés dans un manuel de procédures à élaborer.

IX.9. **Prestataires de services.** L'option retenue pour ce projet est de faire assurer certaines activités par des prestataires de services non étatiques. Ils seront recrutés par avis d'appel d'offre régional ouvert. Leur sélection sera assurée par l'équipe de la coordination du projet. Les prestataires pourront être des projets en cours d'exécution, des ONG, des personnes ressources, ayant tous une expérience avérée en la matière.

IX.10. Les **bénéficiaires** de ce projet devront rapidement s'organiser en associations, en groupements, en réseaux, en fédérations régionales et nationales. Cette organisation sera calquée sur le modèle de la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC).

⁷ Il s'agit du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE), du Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche (MEFCP), du Ministère du tourisme et de l'environnement (MTE), du Ministère des affaires sociale et de la famille (MASF) et du Ministère du transport et des travaux publics (MTTP).

IX.11. Pérennisation des acquis du projet. Le projet renforcera les capacités de professionnalisation des organisations des producteurs et des services d'appui aux producteurs (recherche, vulgarisation, statistiques agricoles, etc.), afin de les préparer à pérenniser les acquis du projet. Le mécanisme de pérennisation sera défini lors de la préparation de l'étude de faisabilité du projet.

IX.12. Evaluation. Une évaluation à mi-parcours du projet est prévue afin de vérifier la pertinence des stratégies et des actions entreprises au cours de ces deux premières années, de tirer les leçons et de proposer des corrections éventuellement nécessaires. Une évaluation en fin du projet permettra d'analyser les résultats obtenus, de tirer les enseignements des actions menées et de proposer aux acteurs organisés des orientations en vue de pérenniser les acquis du projet. Une liste des indicateurs de suivi et évaluation est jointe en annexe.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. En vue de renforcer les capacités des services d'appui et des organisations des producteurs concernées, il sera fait appel à une assistance technique (consultants nationaux et/ou internationaux) dans les domaines de la commercialisation, de la transformation et conservation et de la gestion des stocks.

X.2. Le coût global de cette assistance serait de 156 150 000 de FCFA, soit environ 299 140 \$EU.

X.3. Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces besoins en assistance.

| Domaine d'intervention | Année | Besoins en assistance technique | | | | | Total |
|--|-------|---------------------------------|---|---|---|---|-------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| Commercialisation | | | | | | | |
| • Marketing | CI | 1 | 1 | 1 | 1 | | 4 |
| | CN | - | - | - | - | - | - |
| Renforcement des capacités de conservation et de présentation des produits transformés | | | | | | | |
| • Gestion sociale, technique et financière des O.P. | CI | - | 1 | 1 | 1 | - | 3 |
| | CN | - | 1 | 1 | 1 | - | 3 |
| • Mise au point du document juridique sur le bon fonctionnement des O.P. | CI | - | 1 | 1 | - | - | 2 |
| | CN | - | 1 | 1 | - | - | 2 |
| • Technologies modernes de transformation | CI | - | 1 | 1 | - | - | 2 |
| | CN | - | 1 | 1 | - | - | 2 |
| • Technique de fabrication des matériels locaux de transformation | CI | - | 1 | 1 | - | - | 2 |
| | CN | - | 1 | 1 | - | - | 2 |
| Organisation des circuits de commercialisation du manioc et des produits dérivés | | | | | | | |
| • Etude des circuits de commercialisation de manioc | CI | - | 1 | 1 | - | - | 2 |
| | CN | - | - | - | - | - | - |
| • Etude de marchés pour déterminer la demande et l'offre du manioc | CI | - | 1 | 1 | - | - | 2 |
| | CN | - | - | - | - | - | - |
| Total besoins (en personnes-mois) | CI | 1 | 7 | 7 | 2 | - | 17 |
| | CN | - | 4 | 4 | 1 | - | 9 |

CI: consultant international; CN: consultant national

X.4. Au total, les besoins en assistance dans le cadre de ce projet sont évalués à 26 personnes-mois de présence des consultants nationaux et/ou des consultants internationaux. Le reste des programmes de formation identifié sera assuré par l'équipe du projet.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. La plupart des cadres du projet seront des fonctionnaires qui devraient être choisis pour leurs compétences et affectés pour la durée du projet. Le gouvernement devra mettre à la disposition du projet des agents de la fonction publique qui seront affectés pour une durée de 5 ans.

XI.2. La collaboration avec d'autres structures de développement existant dans la zone du projet doit faire l'objet de concertation avant sa mise en œuvre, telle est l'une des tâches assignées au comité technique de préparation du projet.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Parmi les risques potentiels susceptibles de provoquer des retards importants dans la mise en œuvre du projet ou d'empêcher d'obtenir les résultats attendus, on peut citer entre autres les facteurs suivants:

- L'*instabilité politique* et la *sécurité insuffisante* dans la zone du projet. Avec le rétablissement de l'ordre constitutionnel, le gouvernement doit prendre les dispositions nécessaires en vue de garantir la stabilité politique et renforcer la sécurité en cours de rétablissement.
- Le retard important dans le *recrutement* et l'*affectation du personnel* national ou international prévu dans le plan d'opération. Le ministère de tutelle doit prendre les mesures nécessaires pour le choix et l'affectation des agents sollicités par le projet.
- Le *conflit de compétence* avec d'autres structures de développement qui opèrent dans la zone du projet peut créer un environnement malsain pour son bon fonctionnement. Le comité de pilotage du projet doit créer un cadre de concertation permanente entre le projet et les autres structures de développement intervenant dans la zone du projet afin de définir les domaines collaboration et d'intervention respectifs.
- L'*impréparation des acteurs* impliqués dans la filière, pourrait limiter leur adhésion, ce qui peut se traduire à la fin du projet par la perte des acquis. Un travail de sensibilisation mérite d'être fait par le comité technique de préparation et l'équipe de la coordination du projet en vue d'une participation effective des acteurs à la mise en œuvre des activités du projet et l'appropriation des acquis du projet.
- La *faible participation*, surtout par manque de moyens opérationnels, freinerait la prise en charge effective des activités du projet par les institutions nationales. Pour ce faire, le gouvernement doit allouer les moyens nécessaires aux institutions nationales concernées pour faciliter leur implication effective dans la mise en œuvre et le suivi des activités du projet.
- Le *retard dans la finalisation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté* (CSLP) ne facilitera pas la concertation avec les bailleurs de fonds pour la mobilisation des fonds

nécessaires pour le financement du projet. Pour y remédier, le gouvernement doit finaliser et adopter au plus tôt le CSLP qui constitue le seul cadre de coordination des interventions des bailleurs de fonds en RCA et de mobilisation des ressources financières extérieures nécessaires au financement des investissements.

- Le ***retard dans le décaissement des fonds*** de contrepartie entraînerait la suspension de financement du projet par les partenaires impliqués. Pour ce faire, le gouvernement doit mettre en place un mécanisme approprié pour le décaissement des fonds de contrepartie, conformément aux engagements pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, pour consacrer, dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget en faveur de l'agriculture et du développement rural.
- Les ***aléas climatiques*** (inondations, arrivée tardive de la saison des pluies, sécheresse prolongée, etc.) et la dévastation des champs par les animaux sauvages (rongeurs, éléphants, sangliers, etc.) influencerait négativement le niveau de production. Pour y remédier, il serait opportun que les ministères techniques concernés (Ministère du développement rural; Ministère des eaux et forêt, chasse et pêche; Ministère de l'équipement, des transports et de l'aviation civile) puissent mettre en place un système concerté d'alerte et de contrôle de ces aléas.

ANNEXES

Annexe 1: Carte de la zone du projet

Annexe 2: Objectifs prévisionnels de production du projet

Annexe 3: Critères de choix du projet validés par l'atelier national du PNIMT

Annexe 4: Liste des filières prioritaires en République centrafricaine d'après l'atelier de validation du PNIMT

Annexe 5: Cadre logique de suivi de l'exécution du projet

Annexe 6: Estimation des coûts du projet d'appui au développement de la filière manioc en RCA et ventilation par période

Annexe 7: Tableau comparatif des comptes d'exploitation pour 1 ha de manioc avec et sans le projet

Annexe 1: Carte de la zone du projet



Annexe 2: Objectifs prévisionnels de production du projet

| Composantes | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de terroirs | 250 | 500 | 750 | 1 000 | 1 250 |
| Nombre de groupements | 1 000 | 2 000 | 3 000 | 4 000 | 5 000 |
| Superficies (ha) | 10 000 | 20 000 | 30 000 | 40 000 | 50 000 |
| Quantité linéaire de boutures (2,5 km/ha) | 25 000 | 50 000 | 75 000 | 100 000 | 125 000 |
| Production (5 t/ha) | 50 000 | 100 000 | 150 000 | 200 000 | 250 000 |
| N.B.: Il sera retenu 4 groupements par terroir; un groupement compte en moyenne 20 personnes. Hypothèse de rendement: 5 t/ha de cossette | | | | | |

Annexe 3: Critères de choix du projet validés par l'atelier national du PNIMT

1. Faisabilité technique et viabilité. La culture du manioc est pratiquée sur toute l'étendue du pays et même dans les régions du Nord où prédomine la production du sorgho et mil. Un tel projet répond bien aux attentes des producteurs car la demande sans cesse croissante en manioc exige la présence permanente du manioc dans les exploitations et la mobilisation de tous les acteurs de la filière. Le cas de Projet de développement des savanes vivrières (PDSV) dont les acquis ont fait de la zone du projet l'un des principaux greniers de Bangui en matière d'approvisionnement des marchés en manioc en témoigne.

2. Existence d'un marché sous-régional. Il se développe autour du pays des marchés potentiels (Sud Tchad; Soudan; Nigeria) pour l'écoulement du manioc. Du fait de l'absence de circuits organisé de commercialisation, on ne dispose pas des statistiques des quantités vendues.

3. Absence de l'impact de la technologie sur l'environnement. Les itinéraires techniques en culture attelée qui seront proposés, viseront la sédentarisation des producteurs. Cela suppose la définition d'un plan d'assoulement et de rotation susceptible de conserver les sols et de maintenir leur fertilité en utilisant très peu d'engrais chimiques à base de potassium.

4. Capacité d'accroître les revenus des populations rurales. L'intensification de la culture attelée par le projet permettra d'augmenter les superficies et réduire les temps des travaux et par conséquent améliorer le niveau des revenus des ménages ruraux. Les études menées à la Station de Soumbé (Bossangoa) sur les systèmes de culture (systèmes en culture manuelle et en culture attelée) ont montré que l'amélioration des techniques de production et de protection intégrée de la culture du manioc a permis d'accroître le revenu du producteur à l'hectare de 167 000 à 350 000 FCFA.

5. Existence des synergies avec d'autres projets. Le projet s'appuiera sur les projets en cours ou sur les acquis des anciens projets et capitalisera leurs expériences. Il s'agit des projets tels que le PDSV, le PAPAAV, le PRASAC, etc.

6. Potentiel d'expérience des producteurs. L'expérience du regroupement des groupements en réseaux proposée par le projet a été déjà expérimentée avec succès par les projets susmentionnés. Leurs expériences seront mises à profit.

7. Synergie avec les autres programmes de développement. Le projet tel que formulé s'inscrit dans les actions prioritaires du PDA et du PNIMT-PDDAA comme 3^e priorité validée par l'atelier national tenu à Bangui du 26 au 27 mai 2005.

8. Disponibilité en matériel végétal. Des variétés améliorées de manioc sélectionnées par l'ICRA existent. Le projet développement de la filière semence pourra les multiplier dans les parc à bois en vue de leur diffusion en milieu producteur.

9. Accessibilité des opérations intermédiaires (transformation, conservation, etc.). Les équipements envisagés par le projet auront déjà été expérimentés dans le pays par les projets susmentionnés ou ailleurs. Leur expérience et celle d'autres intervenants similaires seront capitalisées.

10. Rentabilité du projet. L'impact positif du projet sur le revenu des acteurs, l'activité des secteurs intermédiaires et la balance commerciale du pays est présumé certain.

11. Potentiel de création d'emploi pour les jeunes et femmes. La mise en œuvre du projet suscitera une extension des superficies cultivées en manioc et une augmentation de leur productivité, voire la création des nouvelles exploitations agricoles et des activités en aval. Ceci contribuera à la création des nouveaux emplois et à l'intégration de nouveaux acteurs. La priorité sera donnée à la notion genre conformément à la stratégie du développement du secteur rural.

12. Accessibilité de la technologie pour les petits exploitants. Des appuis du projet (similaires à ceux qui sont octroyés par le PSSA) sont envisagés pour faciliter l'accès aux produits et aux équipements.

**Annexe 4: Liste des filières prioritaires en République centrafricaine
d’après l’atelier de validation du PNIMT**

1. Réhabilitation/construction/entretien des pistes rurales pour le désenclavement des zones de production à fort potentiel.
2. Appui à l’amélioration de l’élevage à cycle court et de petits ruminants.
3. Appui au développement des filières semencières viables en RCA (oléagineux, céréales, plantes à tubercules et racines).
4. Appui au développement de la production des produits forestiers non ligneux (PFNL) alimentaires (chenilles, champignons, côcô): cas du palmier à huile, gomme arabique et la noix de karité.
5. Appui au développement de la filière manioc.
6. Appui au développement des filières pêche et pisciculture.
7. Promotion des services d’appui à la micro–finance.
9. Renforcement des capacités des institutions de recherche et de vulgarisation.

Annexe 5: Cadre logique de suivi de l'exécution du projet

| Objectifs, résultats et activités | Indicateurs objectivement vérifiables | Moyens/ source de vérification | Conditions critiques |
|---|---|---|--|
| Objectif global: L'objectif global du projet vise le développement durable de la production du manioc en vue du renforcement de la sécurité alimentaire et du niveau de revenus des petits producteurs agricoles. | <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du revenu des producteurs Amélioration du niveau de vie des producteurs | <ul style="list-style-type: none"> Rapports et statistiques | |
| Objectifs spécifiques: Organisation de producteurs de manioc en réseau | <ul style="list-style-type: none"> 100 000 exploitants agricoles organisés en groupements Adoption du système de vente sous contrat par les groupements (75%) | <ul style="list-style-type: none"> Rapport final, statistiques et séminaires | <ul style="list-style-type: none"> Instabilité socio-politique |
| Promotion de la transformation des produits à base du manioc | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de 80% des produits transformés à base de manioc 5 000 groupements des producteurs de manioc formés | | |
| Amélioration des systèmes de production | <ul style="list-style-type: none"> Accroissement de la production nationale en manioc cossette de 250 000 tonnes (42%) | | <ul style="list-style-type: none"> Risque climatique Instabilité socio-politique |
| Organisation de circuits de commercialisation | <ul style="list-style-type: none"> Adoption du système de vente sous contrat par les groupements (75%) | <ul style="list-style-type: none"> Rapports, statistiques et séminaires | <ul style="list-style-type: none"> Instabilité socio-politique |
| Promotion de la transformation des produits à base du manioc | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de 80% des produits transformés à base de manioc | | |
| Résultats attendus: | | | |
| Formation des producteurs à la tenue des carnets de gestion | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de carnets de gestion d'exploitation bien tenus Enregistrement des opérations sur la spéulation manioc Données sur les rentabilités économiques et financières de la spéulation manioc | | |
| Intégration durable du manioc dans les systèmes de production | <ul style="list-style-type: none"> Intégration du manioc dans les rotations et assolements des producteurs Revenus monétaires des exploitants agricoles producteurs de manioc | <ul style="list-style-type: none"> Rapports, statistiques et séminaires | <ul style="list-style-type: none"> Instabilité socio-politique |
| Formation à la gestion des organisations de producteurs | <ul style="list-style-type: none"> Enregistrement des opérations sur la spéulation manioc Nombre et thèmes de sessions de formation Nombre des personnes formées | | |

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

République centrafricaine: Profil de projet d'investissement « *Appui au développement de la filière manioc* »

| Objectifs, résultats et activités | Indicateurs objectivement vérifiables | Moyens/ source de vérification | Conditions critiques |
|---|--|--|---|
| Mise en place d'un réseau opérationnel d'unités de transformation | <ul style="list-style-type: none"> Nombre des sites et groupements paysans identifiés comme bénéficiaires du projet et collaborant avec celui-ci Type et nombre d'équipement et d'accessoires de transformation de manioc mis à disposition des groupements paysans Type et nombre d'équipement et d'accessoires de transformation de manioc mis à disposition des groupements paysans Nombre de personnes formées sur les technologies modernes de transformation du manioc Nombre de comités de gestion installés et de ses membres formés sur la tenue du carnet de gestion des unités de transformation | | <ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de financement Faible adhésion des producteurs Instabilité socio-politique |
| Production des matériels locaux de transformation (foyers améliorés, atelier de transformation, bassins de rouissage, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> Définitions types de matériels locaux de transformation testés avec les fabricants et adaptés à la transformation du manioc Types de matériels locaux de transformation du manioc adoptés par les groupements paysans | <ul style="list-style-type: none"> Rapports, statistiques et séminaires | |
| Propositions aux transformatrices de manioc des emballages appropriés pour assurer une conservation et présentation des produits à base du manioc | <ul style="list-style-type: none"> Types d'emballages identifiés et introduits pour test de conservation et de présentation des produits de manioc Meilleurs types d'emballages éprouvés, rendus disponibles et vulgarisés Nombre de sessions et de thèmes de formation Nombre de personnes formées | | <ul style="list-style-type: none"> Non disponibilité de personne ressource Instabilité socio-politique |
| Proposition des circuits bénéfiques aux producteurs | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de circuits de commercialisation profitables identifiés et proposés Nombre de circuits bénéfiques choisis Mercuriales des prix | | |
| Redynamisation de l'observatoire des plantes à racines et tubercules | <ul style="list-style-type: none"> Systèmes d'information sur le marché pour contrôler la fiabilité des données relevées Nombre et thèmes de session de formation, et nombre de personnes formées | | |

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

République centrafricaine: Profil de projet d'investissement « *Appui au développement de la filière manioc* »

| Objectifs, résultats et activités | Indicateurs objectivement vérifiables | Moyens/ source de vérification | Conditions critiques |
|--|---|--|---|
| Mise en place d'un système permettant une meilleure connaissance pour l'écoulement des produits à base de manioc | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études de marchés conduites • Programme prévisionnel de production annuelle mis en place | | <ul style="list-style-type: none"> • Non disponibilité de personne ressource • Instabilité socio-politique |
| Augmentation du nombre des consommateurs de produits à base du manioc | <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement en % de consommation de manioc et des produits dérivés (30%) • Nombre des publicités • Nombre des journées portes ouvertes organisées • Nombre ou quantité de produits à base de manioc de bonne qualité et hygiéniques • Nombre de sessions de formation; et Nombre de personnes formées | <ul style="list-style-type: none"> • Rapports, statistiques et séminaires | <ul style="list-style-type: none"> • Les consommateurs achètent le manioc de préférence au blé pour des raisons d'habitudes alimentaires, de goût et de prix |
| Promotion de la qualité des produits à base du manioc | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre des foires et de concours organisés | | <ul style="list-style-type: none"> • La qualité proposée convient aux consommateurs |

Annexe 6: Estimation des coûts du projet d'appui au développement de la filière manioc en RCA et ventilation par période

| Rubrique | (montants en '000 FCFA) | Nbre | Qté | Qté tot. | Coût unit. | Coût total | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---|-------------------------|------|--------|----------|------------|------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Composante 1: Amélioration des conditions de production | | | | | | | | | | | |
| Formation des formateurs | | 3 | 2 | 6 | 3 000 | 18 000 | 3 600 | 3 600 | 3 600 | 3 600 | 3 600 |
| Ateliers d'identification et de formation des producteurs | | 3 | 120 | 360 | 3 000 | 1 080 000 | 216 000 | 216 000 | 216 000 | 216 000 | 216 000 |
| Achat matériels de reproduction (boutures) | | 3 | 25 000 | 75 000 | 6 | 450 000 | 225 000 | 225 000 | | | |
| Achat équipements agricoles (attelages complets) | | 3 | 300 | 900 | 450 | 405 000 | 405 000 | | | | |
| Achat petits outillages | | 3 | 5 000 | 15 000 | 2,5 | 37 500 | 37 500 | | | | |
| Mise en place et des conduites champs écoles | | 3 | 3 000 | 9 000 | 50 | 450 000 | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 90 000 |
| Sous-total | | | | | | 2 440 500 | 977 100 | 534 600 | 309 600 | 219 600 | 219 600 |
| Composante 2: Renforcement des capacités de transformation du manioc | | | | | | | | | | | |
| Ateliers d'identification/ de formation/distribution | | 3 | 480 | 1 440 | 500 | 720 000 | 144 000 | 144 000 | 144 000 | 144 000 | 144 000 |
| Achats et distribution des équipements | | 3 | 1 | 3 | 300 000 | 900 000 | 180 000 | 180 000 | 180 000 | 180 000 | 180 000 |
| Mise en place des tests | | 11 | 44 | 484 | 100 | 48 400 | 9 680 | 9 680 | 9 680 | 9 680 | 9 680 |
| Atelier de formation | | 3 | 10 | 30 | 3 000 | 90 000 | 18 000 | 18 000 | 18 000 | 18 000 | 18 000 |
| Sous-total | | | | | | 1 758 400 | 333 680 | 333 680 | 333 680 | 333 680 | 333 680 |
| Composante 3: Intégration aux marchés | | | | | | | | | | | |
| Ateliers d'identification/ d'organisation des jeux et concours | | 3 | 5 | 15 | 10 000 | 150 000 | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 30 000 |
| Etude des marchés | | 3 | 1 | 3 | 3 500 | 10 500 | 2 100 | 2 100 | 2 100 | 2 100 | 2 100 |
| Ateliers de formation en marketing (1 par région par an) | | 3 | 5 | 15 | 2 500 | 37 500 | 7 500 | 7 500 | 7 500 | 7 500 | 7 500 |
| Mise en place d'un SIM | | 3 | 5 | 15 | 4 500 | 67 500 | 13 500 | 13 500 | 13 500 | 13 500 | 13 500 |
| Construction des magasins de groupage | | 3 | 200 | 600 | 2 500 | 1 500 000 | 1 500 000 | | | | |
| Annonces publicitaires | | | | | | 25 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 |
| Sous-total | | | | | | 1 790 500 | 1 558 100 | 58 100 | 58 100 | 58 100 | 58 100 |
| Assistance technique | | | | | | | | | | | |
| Honoraires consultants internationaux (CI) | | 1 | 9 | 9 | 10 000 | 90 000 | | 40 000 | 40 000 | 10 000 | |
| Honoraires consultants nationaux (CN) | | 1 | 17 | 17 | 1 500 | 25 500 | 1 500 | 10 500 | 10 500 | 3 000 | |
| Frais de déplacement (CI) | | 1 | 9 | 9 | 3 000 | 27 000 | | 12 000 | 12 000 | 3 000 | |
| Frais de déplacement (CN) | | 1 | 17 | 17 | 450 | 7 650 | 450 | 3 150 | 3 150 | 900 | |
| Carburant et lubrifiants (forfait) | | 1 | 1 | 1 | 6 000 | 6 000 | 1 200 | 1 200 | 1 200 | 1 200 | 1 200 |
| Sous-total | | | | | | 156 150 | 3 150 | 66 850 | 66 850 | 18 100 | 1 200 |

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

République centrafricaine: Profil de projet d'investissement « *Appui au développement de la filière manioc* »

| Rubrique | (montants en '000 FCFA) | Nbre | Qté | Qté tot. | Coût unit. | Coût total | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|--|-------------------------|------|-------|----------|------------|------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Composante 4: Gestion du projet | | | | | | | | | | | |
| Comité de pilotage | | | | | | | | | | | |
| Organisation des réunions de suivi et évaluation | 4 | 5 | 20 | 750 | 15 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 |
| Frais de session | 4 | 100 | 400 | 150 | 60 000 | 12 000 | 12 000 | 12 000 | 12 000 | 12 000 | 12 000 |
| Frais de mission de suivi évaluation | 4 | 100 | 400 | 100 | 40 000 | 8 000 | 8 000 | 8 000 | 8 000 | 8 000 | 8 000 |
| Consommations téléphone/fax | | | | | | | | | | | |
| Carburants et lubrifiants | | | | | 30 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 |
| Sous-total | | | | | 145 000 | 29 000 | 29 000 | 29 000 | 29 000 | 29 000 | 29 000 |
| Coordination nationale | | | | | | | | | | | |
| Véhicules tout terrain | 1 | 1 | 1 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | | | | | |
| Motos | 1 | 3 | 3 | 4 000 | 12 000 | 12 000 | | | | | |
| Ordinateurs complets | 4 | 1 | 4 | 3 000 | 12 000 | 12 000 | | | | | |
| Photocopieur | 1 | 1 | 1 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | | | | | |
| Téléphones/fax | 4 | 1 | 4 | 250 | 1 000 | 1 000 | | | | | |
| Bureaux et consommables | 1 | 2 | 2 | 3 750 | 7 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 |
| Frais de mission de suivi | 5 | 600 | 3 000 | 15 | 45 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 |
| Carburants et lubrifiants | 1 | 5 | 5 | 10 000 | 50 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Indemnités du coordonnateur | 12 | 5 | 60 | 500 | 30 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 |
| Indemnités des cadres (3 cadres) homologues | 36 | 5 | 180 | 300 | 54 000 | 10 800 | 10 800 | 10 800 | 10 800 | 10 800 | 10 800 |
| Salaire comptable | 12 | 5 | 60 | 200 | 12 000 | 2 400 | 2 400 | 2 400 | 2 400 | 2 400 | 2 400 |
| Salaires du personnel d'appui (3 x 12) | 36 | 5 | 180 | 100 | 18 000 | 3 600 | 3 600 | 3 600 | 3 600 | 3 600 | 3 600 |
| Maintenance et entretien | 1 | 5 | 5 | 3 000 | 15 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 |
| Séminaire national de lancement | 1 | 1 | 1 | 30 000 | 30 000 | 30 000 | | | | | |
| Enquêtes et études | 10 | 1 | 10 | 10 000 | 100 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| Evaluation à mi parcours | 1 | 1 | 1 | 25 000 | 25 000 | | | | 12 500 | | 12 500 |
| Séminaire national d'évaluation | 1 | 1 | 1 | 35 000 | 35 000 | | | | 17 500 | | 17 500 |
| Sous-total | | | | | 488 500 | 163 300 | 66 300 | 96 300 | 66 300 | 96 300 | 96 300 |
| Coordinations régionales | | | | | | | | | | | |
| Véhicules tout terrain | 3 | 1 | 3 | 40 000 | 120 000 | 120 000 | | | | | |
| Ordinateurs complets | 3 | 2 | 6 | 3 000 | 18 000 | 12 000 | | | | | |
| Photocopieur | 3 | 1 | 3 | 2 000 | 6 000 | 6 000 | | | | | |

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

République centrafricaine: Profil de projet d'investissement « *Appui au développement de la filière manioc* »

| Rubrique | (montants en '000 FCFA) | Nbre | Qté | Qté tot. | Coût unit. | Coût total | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|--|-------------------------|------|-----|----------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|---------|
| Consommation téléphones/fax | | 3 | 1 | 3 | 500 | 1 500 | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 |
| Bureaux et consommables | | 3 | 1 | 3 | 2 500 | 7 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 |
| Frais de mission (10 jours/mois/personne) | | 9 | 600 | 5 400 | 15 | 81 000 | 16 200 | 16 200 | 16 200 | 16 200 | 16 200 |
| Carburants et lubrifiants | | 3 | 5 | 15 | 3 500 | 52 500 | 10 500 | 10 500 | 10 500 | 10 500 | 10 500 |
| Indemnités des coordonnateurs | | 3 | 60 | 180 | 250 | 45 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 |
| Indemnités des assistants aux coordonnateurs (11 x 12) | | 132 | 5 | 660 | 100 | 66 000 | 13 200 | 13 200 | 13 200 | 13 200 | 13 200 |
| Maintenance et entretien | | 3 | 5 | 15 | 750 | 11 250 | 2 250 | 2 250 | 2 250 | 2 250 | 2 250 |
| Séminaires provinciaux de lancement | | 1 | 3 | 3 | 6 000 | 18 000 | 18 000 | | | | |
| Séminaires provinciaux d'évaluation | | 1 | 3 | 3 | 6 000 | 18 000 | | | 9 000 | | 9 000 |
| Sous-total | | | | | 444 750 | 208 950 | 52 950 | 61 950 | 52 950 | 61 950 | |
| Total coûts de base | | | | | 7 223 800 | 3 273 280 | 1 141 480 | 955 480 | 777 730 | 799 830 | |
| Imprévus physiques (8%) | | | | | 577 904 | 261 862 | 91 318 | 76 438 | 62 218 | 63 986 | |
| Imprévus sur les prix (2%) | | | | | 144 476 | 65 466 | 22 830 | 19 110 | 15 555 | 15 997 | |
| Coût total du projet | | | | | 7 946 180 | 3 600 608 | 1 255 628 | 1 051 028 | 855 503 | 879 813 | |

**Annexe 7: Tableau comparatif des comptes d'exploitation pour 1 ha de manioc
avec et sans le projet**

| Composantes | Situation sans le projet | | | Situation avec le projet | | |
|---|--------------------------|-------------------------|----------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------|
| | Nombre/ unités | Coût unitaire (FCFA) | Coût total (FCFA) | Nombre/ unités | Coût unitaire (FCFA) | Coût total (FCFA) |
| <i>Intrants</i> | | | | | | |
| Boutures | 10 000 | 5 | 50 000 | 10 000 | 5 | 50 000 |
| <i>Total intrants</i> | | | 50 000 | | | 50 000 |
| <i>Main d'œuvre (JT)</i> | | | | | | |
| Préparation du sol | 37 | 500 | 18 500 | 5 | 500 | 2 500 |
| Bouturage | 17 | 500 | 8 500 | 17 | 500 | 8 500 |
| Entretien (*) | 51 | 500 | 25 500 | 25 | 500 | 12 500 |
| Récolte | 23 | 500 | 11 500 | 40 | 500 | 20 000 |
| <i>Total main d'œuvre</i> | 128 | 500 | 64 000 | 87 | 500 | 43 500 |
| <i>Autres charges</i> | | | | | | |
| Culture attelée (JT) | | | | 3 | 6 666 | 20 000 |
| Petit outillage | | | 12 000 | | | 5 000 |
| <i>Total charges</i> | | | 162 000 | | | 118 500 |
| Produits (kg) | 3 000 | 200 | 600 000 | 5 000 | 200 | 1 000 000 |
| Marge brute | | | 438 000 | | | 881 500 |
| Marge brute/JT | | | 3 422 | | | 10 132 |
| Autoconsommation (163 kg/pers./an x 5 pers.) | 815 | 200 | 163 000 | 815 | 200 | 163 000 |
| Marge nette | | | 275 000 | | | 718 500 |
| Marge nette/JT | | | 2 148 | | | 8 258 |

(*) L'application des paquets techniques améliorés (labour en culture attelée, sarclage précoce, utilisation de variété de manioc à voûte foliaire importante, etc.) permettra de réduire la pression des adventices, d'où la réduction du nombre de journées de travail d'entretien de la parcelle.